

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	38
VOTANTS	49

CONVOCATION

Datée	Du 21/03/25
Affichée	le 21/03/25

OBJET

Modification des statuts du  
Syndicat du Bassin de la Haute  
Sarthe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 27 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi vingt-sept mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le vingt et un mars 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Didier PITOU a été nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

**Pouvoirs :** Philippe THOURET a donné pouvoir à Philippe CROTEAU  
Edith LEROY a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Fleur GOSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN  
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Isabelle CLOUCHÉ  
François HUREL a donné pouvoir à Pierre DUFAY  
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Dominique NETZER  
Joël BRUNET a donné pouvoir à Jacky DE TAEVERNIER

**Représenté :** Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

**Absents excusés :** Pascal SUARD, Nadège TROUILLET, Virginie VIOLET

**Absents :** Alexandra DEPARIS-AUBRIE, Nathalie RIBAUT, Fabrice GLORIA

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250327-2025-03-27-056-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que la communauté de communes est adhérente au syndicat du Bassin de la Haute Sarthe pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur les communes de Bonsmoulins, Fay, La Ferrière-au-Doyen, Mahéru et Moulins la Marche.

Dans sa séance du 16 décembre 2024, le conseil syndical a adopté un règlement d'intervention définissant un cadre pour les opérations à caractère d'intérêt général. La mention de ce règlement est ajoutée aux statuts du syndicat ainsi qu'il suit :

Règlement intérieur :

Le syndicat dispose d'un règlement d'intervention adopté par le comité syndical définissant le cadre dans lequel il est amené à intervenir ainsi que les modalités au titre de ses compétences.

Il est proposé de valider cette modification des statuts.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté interpréfectoral n° 1111-19-00013 en date du 1er avril 2019 portant adhésion de la communauté de communes des Pays de L'Aigle
- Vu la délibération n° 2024-24 du conseil syndical du Bassin de la Haute Sarthe en date du 16 décembre 2024 portant adoption d'un règlement d'intervention et modification des statuts
- Considérant la proposition de modification de statuts,

**Le Conseil, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la modification des statuts du syndicat du Bassin de la Haute Sarthe telle que présentée

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le - 1 AVR. 2025  
Publié en ligne le - 1 AVR. 2025  
Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250327-2025-03-27-056-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025